



Documents à fournir

Pays : **Russie**

Visa Affaires

- L'original du passeport**, valable 6 mois après la date de fin de validité du Visa, avec au moins 2 pages libres face à face et une photocopie de la page de données du passeport.
Pour un multiples entrées merci de fournir la copie des anciens Visas russes obtenus si vous ne déposez pas avec le même passeport !

- Un formulaire à effectuer en ligne**, puis à imprimer, en langue Russe ou en Français via le site internet du Département consulaire du [Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie](#).

Attention : tout formulaire qui sera mal rempli ou réédité par notre agence sera facturé par nos soins 32.40 € TTC afin d'éviter tout refus et perte de temps. Le formulaire doit impérativement être daté et signé au stylo bic.

- Une photo couleur** : la photo fournie doit être de moins de six mois et ne doit pas avoir été utilisée lors d'une précédente demande.

- 2 photos** pour les Britanniques, Américains et Canadiens.

- Une lettre d'invitation** :

Invitation officielle délivrée par le FMS – service Fédéral d'immigration.

Télex : merci de nous préciser le numéro du télex ainsi que les dates de validités du Visa demandé télex. Veuillez à ce que le télex soit envoyé au consulat de Paris.

Ou

Invitation privée : invitation écrite émanant d'une personne morale, société ou organisation hôte, ou des autorités nationales ou locales russes.

Cette invitation est rédigée en russe sur un papier à en-tête de la compagnie ou organisation russe adressée à l'Ambassade de Russie à Paris et contient obligatoirement les informations suivantes :

- pour la personne invitée : nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, numéro de passeport;
- dates et objet du voyage, nombre d'entrées et nom des enfants mineurs l'accompagnant pour la personne morale invitante : nom et adresse complets, ainsi que son numéro d'immatriculation fiscale.
- nom et fonction du signataire NATIONALITE RUSSE (DIRECTEUR) ou copie du permis de travail sur place et du passeport.

- Une attestation d'assurance rapatriement** : le consulat de Russie nous informe que l'assurance doit avoir comme libellé « attestation d'assurance » ou « police d'assurance ». Toute autre appellation sera rejetée.

- Toute demande de Visa devra être accompagnée d'une attestation d'assurance rapatriement ayant les informations décrites ci-dessous :
 1. La date de conclusion du contrat.
 2. Le numéro de la police.
 3. Le nom, prénom, patronyme de l'assuré.
 4. Les coordonnées de l'assureur.
 5. La durée de validité de la police d'assurance doit couvrir l'intégralité de l'invitation russe.
 6. La liste des services médicaux et des transports médicaux, dont le rapatriement de la dépouille.
 7. Le montant minimum de la couverture doit être de 30 000 Euros.
 8. Territoire de la couverture: monde entier y compris Fédération de Russie, Europe, y compris la Russie.
 9. La signature et le cachet de l'assureur.

Attention : l'assurance doit couvrir obligatoirement les dates de l'invitation.

- Le billet d'avion confirmé** pour les demandes de Visas en urgence.

Cette procédure ne concerne que les demandes avec une invitation officielle, FMS ou Télex.

Si ce n'est pas votre cas nous pourrions tenter malgré tout de demander une dérogation à cette règle mais notez que le résultat ne sera pas garanti.